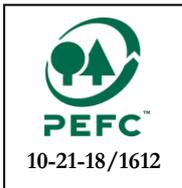
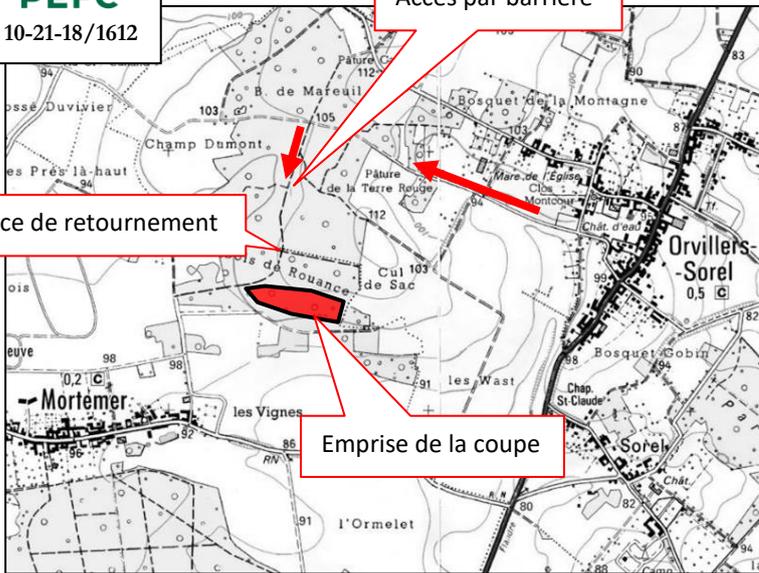


Vente Sur Pied et en Bloc



10-21-18/1612



Propriétaire Gilles Nicolas
Certification PEFC : 10-21-18/1612
Département Oise (60)
Localisation Roye Sud
Commune Orvillers-Sorel et Mortemer
Lieu-dit Bois de Rouance
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2.689741
 Latitude : 49.58128
Point de Rencontre Mairie d'Orvillers-Sorel
Sécurité conseillé

Essence principale Douglas
Volume présumé 1 014 m3
Nombre d'arbres 342
Volume moyen 2,96 m3

Nature coupe coupe rase
Parcelle PSG 3
Surface 3,5 hectares environ
Limites Peinture « = », chemin et peupliers
Marquage un trait de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre
Lot estimé par Expert JMP – MM – LE - BC
 Jean-Marc Péneau
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 05 février 2020

Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
Douglas		1	6	28	58	95	89	43	11	8					339	1 004	2,96
Epicéa commun							1	1	1						3	10	3,33
Observations :	Houppiers et purges font partie de la vente et sont à enlever														342	1 014	2,96

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation du 15 août au 1^{er} mars

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération (semis de chênes, châtaigniers et de douglas). Mise en tas ou éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers et purges font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par temps sec ou de gel

Stockage : bord de parcelle

Délai d'exploitation : 15 août 2020

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre analysé au 15.06.2020
 40 % par Billet à Ordre analysé au 15.09.2020

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

